



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 07 MARS 2024

**OBJET : CONCOURS DE TIR À L'ARC ORGANISÉS PAR LE CLUB SPORTIF  
"1<sup>ÈRE</sup> COMPAGNIE DES ARCHERS JARLANDINS" –  
MISE A DISPOSITION DE PARCELLES PROPRIETE DE LA COMMUNE –  
CONCOURS JEUNES DU 16 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le sept Mars à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé  
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, sous la présidence de  
**Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN.**

### **Etaient présents :**

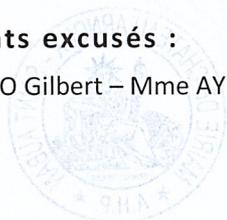
M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –  
M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES Frédérique –  
M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – M. DI GIOVANNI Alexandre –  
M. BERTRAND Philippe – Mme GIACHINO Lisa (Arrivée à 18 H.20 – Point N° 3) – M. DELAHAYE Guy –  
Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

### **Ont donné procuration :**

Mme PELEGRINA Geneviève a donné procuration à M. ROVIRA Marc  
M. DALCANT Jacques a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine  
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René  
M. CARMONA Alain a donné procuration à Mme OBELISCO Francine  
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. JULLIEN Bernard  
Mme SACCO Virginie a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique

### **Absents excusés :**

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy.



**M. ROVIRA MARC A ETE DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE.**

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 07 Mars 2024  
Délibération N° : DM\_20240307N014-2

**OBJET : CONCOURS DE TIR À L'ARC ORGANISÉS PAR LE CLUB SPORTIF "1<sup>ÈRE</sup> COMPAGNIE DES ARCHERS JARLANDINS" – MISE A DISPOSITION DE PARCELLES PROPRIETE DE LA COMMUNE – CONCOURS JEUNES DU 16 MARS 2024**

Monsieur Bernard JULLIEN, 5<sup>ème</sup> Adjoint, sur invitation de Monsieur le Maire, informe les membres de l'assemblée qu'en complément de la convention de mise à disposition pour les 08 et 09 Mai 2024, évoquée au point 14, une autre compétition, organisée par le club "1<sup>ère</sup> Cie Archers Jarlandins", a lieu sur le même site le 16 Mars 2024.

Il précise :

- Qu'il s'agit d'une action menée, en collaboration avec le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence, par le même club,
- Qu'il s'agit d'un concours spécial jeunes, organisé, chaque année dans le cadre d'un cycle de 7 concours,
- Que ce cycle permet de faire découvrir aux jeunes archers toutes les disciplines du tir à l'arc,
- Qu'ainsi, le concours de tir à l'arc en campagne, organisé le 16 Mars prochain, a lieu sur le Parcours de la Valsette, implanté sur les terrains de la Commune.

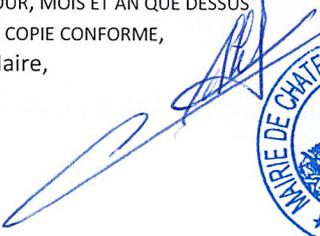
Il indique qu'il convient donc, afin de permettre l'organisation de cette autre compétition, de formaliser l'occupation des terrains communaux par le biais de la même convention évoquée au point précédent.

Monsieur le Maire propose alors aux membres du Conseil Municipal :

- **DE VALIDER** le projet de convention de mise à disposition (voir projet de convention joint),
- **ET DE L'AUTORISER**, ou son représentant, à signer cette convention relative à la mise à disposition de terrains communaux aux conditions énoncées au sein de la convention.

**OUI CET EXPOSE**, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- ↳ **VALIDE** la convention de mise à disposition (jointe),
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition avec le club "1<sup>ère</sup> Cie Archers Jarlandins".

AFFICHEE LE : .....	CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE SEPT MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,
RETIREE LE : .....	
T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/>	
NOMENCLATURE N° 3.3	René VILLARD 